



## Procès-Verbal BUREAU PLENIER

---

### Réunion du 17 mai 2022 à 18h30 En visioconférence à Lyon, Cournon & Aurillac

*Présidence* : Pascal PARENT.

*Présents* :

*A Lyon* : Denis ALLARD, Didier ANSELME, Dominique DRESCOT, Lilian JURY, Pierre LONGERE, Roland LOUBEYRE, Joël MALIN, Jean Marc SALZA, Daniel THINLOT.

*À Cournon* : Yves BEGON, Nicole CONSTANCIAS.

*Présents en visio* : Raymond FOURNEL, Guy POITEVIN, J. VANTAL.

*Assistent à Lyon* : Pierre BERTHAUD, Méline COQUET, Richard DEFAY, Sylvie DI IORIO.



#### 1. Informations du Président et du Président Délégué.

- ✓ **Réunion Commune des Collèges le 7 mai 2022.**

3 sujets abordés :

- Les projets de modifications des textes de la F.F.F. pour l'A.F. seront étudiés au prochain Conseil de Ligue.
- Le projet d'évolution de la pyramide des championnats nationaux masculins seniors (retour sur la réunion des clubs nationaux et R1 du 12 avril) et positionnement du Bureau Plénier : Le Président rappelle la délibération qui a été prise au Bureau Plénier du 19 avril 2022.
- Le projet d'évolution de la pyramide des championnats nationaux féminins seniors (voir plus loin : « compétitions »).

- ✓ **Point licences.**

255 038 licences contre 228 508 licences l'année dernière de date à date : + 11,61 %.

La différence d'environ 3000 licenciés par rapport à 2020 est en grande partie due à la baisse de dirigeants et d'arbitres.

Néanmoins, le Bureau Plénier se réjouit d'avoir quasiment retrouvé le niveau d'avant Covid et en félicite les clubs.

✓ **Bilan :**

- Finale régionale Festival Foot U13 Pitch à Feurs

Pierre BERTHAUD et Pierre LONGERE font part de la très bonne organisation générale grâce à la mobilisation des services et bénévoles de la ligue (élus, communication, technique, féminisation, arbitrage, commissions départementales foot animation et arbitrage...), des services techniques de la ville de Feurs, du collège et de l'ensemble des bénévoles de l'US FEURS.

Ils remercient tout particulièrement le club qui est d'une grande aide à chaque manifestation.

Sur le plan sportif, Pierre BERTHAUD fait part du bon état d'esprit général de la journée.

- Equipes féminines qualifiées : OL, ASSE, GF38.
- Equipe masculine qualifiée : OL.

Il informe qu'une réunion est prévue le 18 mai pour « débriefer » et évoquer les rares points à améliorer la saison prochaine.

Dominique DRESCOT a communiqué sur le port du brassard imposé lors de cette finale aux éducateurs responsables, ce qui a été bien respecté par tous sur les bancs de touche.

Au-delà de la finale régionale Foot U13 Pitch, Pierre LONGERE informe quant à lui que cette action a été moins bien comprise par les délégués officiels, il pense qu'une communication supplémentaire devrait être faite auprès d'eux.

Des brassards seront commandés en nombre par la Ligue durant l'été pour les matchs régionaux de la saison prochaine.

✓ **Journée Nationale des Bénévoles.**

Lilian JURY tient à remercier Sylvie DI IORIO au nom de l'ensemble de la délégation pour son travail et sa disponibilité.

Guy POITEVIN souhaite adresser ses plus vifs remerciements à Lilian JURY pour toute la gestion du week-end et tient à y associer Mme JURY.

L'organisation mise en place pour 140 personnes sera revue car trop lourde pour la prochaine édition dès que le format sera connu pour 2023. Pour le déplacement des délégations, un voyage par District directement à Paris est par exemple envisageable.

En conclusion, le Bureau Plénier présente ses vifs remerciements à Lilian JURY et Sylvie DI IORIO pour la parfaite organisation de la manifestation particulièrement appréciée par les bénévoles présents.

✓ **Finale de la Coupe Nationale Futsal à Arnas le 22 mai 2022 et réunion décentralisée de la Commission Fédérale Futsal de la veille.**

Les Districts sont priés de donner rapidement leur réponse quant à la présence d'un représentant à la réunion Fédérale Futsal décentralisée prévue samedi 21 mai 2022.

Hommage à Michel MUFFAT-JOLY le dimanche 22 mai, à 12 h., en présence de la F.F.F et la LFA., de la famille de Michel, du Président de la Ligue, de Pierre LONGERE et de membres de la LAuRAFoot.

Pierre LONGERE organisateur de la finale avec une équipe de salariés de la Ligue, remercie les Commissions Régionales de Féminisation et Futsal, ainsi que d'autres élus et bénévoles pour l'aide apportée dans les domaines de la billetterie, accueil, agent de liaison, etc...

Quelques clubs futsal ont acheté des billets pour assister à la finale et on espère une bonne assistance.

Pascal PARENT souhaite qu'il soit ajouté au cahier des charges de cette manifestation que les Ligues des clubs participant à cette finale puissent à l'avenir bénéficier d'une cinquantaine de places. Idem d'ailleurs pour la finale de la Coupe de France Féminine. Il s'en ouvrira auprès de la Direction des Compétitions Nationales.

✓ **Nouvelle organisation de la Ligue présentée aux salariés le 05 mai 2022.**

Le Président présente et commente l'organigramme qui a été présenté au cours de la réunion du personnel le 05 mai 2022. Une présentation sera également faite à la prochaine réunion du Conseil de Ligue qui aura lieu le 4 juin prochain.

## 2. Point Compétitions.

✓ **Evolution de la pyramide des championnats nationaux féminins seniors (Retour sur la réunion des clubs de D2 et R1 Féminins du 5 mai) et positionnement du Bureau Plénier.**

Compte-tenu de la réflexion sur la modification de la pyramide des championnats nationaux seniors féminins initiée par la FFF, avec impact probable sur le championnat R1 F, une réunion destinée à échanger sur ce sujet a été organisée le 5/5 avec l'ensemble des clubs de D2 et R1 féminins. Une douzaine de clubs (sur la vingtaine possible) étaient présents soit en présentiel, soit par visioconférence.

Suite à cette consultation des clubs, le Bureau Plénier après échanges décide :

- D'émettre un avis favorable sur le principe de réformer les championnats nationaux seniors féminins,
- D'émettre un avis favorable à la création d'une nouvelle D3 féminine,
- D'émettre un avis favorable à la pyramide ainsi proposée à savoir :
  - o Une D1 féminine à 12
  - o Une D2 féminine à 12
  - o Deux D3 féminines à 12

même si la solution « hypothèse 1 » avec 3 poules de D3 à 10 équipes, bien que conduisant à intégrer 6 équipes de plus en D3 aurait peut-être permis une meilleure répartition géographique des équipes et donc des temps et frais de déplacement moindres pour les clubs.

Cette position, tout comme celle concernant la pyramide des championnats nationaux seniors masculins a été portée lors de la réunion statutaire des 3 collèges le 7/5 à Paris.

✓ **Précisions sur la R2 Féminine 2022/2023.**

Le Président rappelle la décision du Conseil de Ligue du 16 novembre 2021 qui avait validé une saison transitoire à 14 équipes pour la R1 F avec pour objectif cible le passage à une poule de 12 équipes en R1 F et à 3 poules de 10 en R2 F.

Toutefois, il fallait également préciser qu'une étape intermédiaire avec 3 poules de 12 équipes en R2 F était nécessaire, ce qui a été omis.

Le Président demande que cette étape soit donc actée et validée ce jour par le Bureau Plénier, l'objectif étant de mieux amortir le passage à 1 poule en R1 F, ce qui ne peut être que favorable aux clubs.

→ **Le Conseil de Ligue valide cette précision à l'unanimité.**

✓ **Calendrier Championnats Féminins et Jeunes.**

Yves BEGON est en charge de préparer ces 2 calendriers bien que les dates de la PAN ne soient pas connues à ce jour. Il restera aussi à prévoir le calendrier Futsal.

✓ **Informations sur l'étape régionale du National Beach Soccer.**

**Finale Régionale** : 26 juin 2022 à Guilhaud Granges ou Vesseaux en cas de repli.

Les phases finales auront lieu à Châteauroux

En attente des inscriptions définitives des Districts, Pierre BERTHAUD présente l'évènement :

- Finale à 6 équipes sur la journée.
- Provenance des équipes :
  - 2 équipes issues du District Drôme-Ardèche (sur proposition du District).
  - En cas de non-engagement d'équipes d'autres districts, le 26/07 se verra donner la possibilité de proposer des équipes supplémentaires pour compléter le tournoi (pour atteindre 4 équipes minimum et 6 maximum).
  - 1 équipe du District du Cantal (si cette équipe participe aux plateaux BEACH SOCCER organisés par le 26/07).
  - Jean-François VALLET est désigné comme étant l' élu référent pour cette manifestation.
  - 3 équipes des autres districts sur engagement via le CTD DAP auprès de Yohann VALLET.
  - Le référent arbitre BEACH SOCCER sera Benoît CHANDELIER (arbitre fédéral), ce dernier désignera une équipe au niveau arbitrage.

Pierre LONGERE informe qu'il sera présent pour accompagner le déroulement de cette manifestation.

- Il informe que les officiels seront remboursés de leurs frais de déplacement et les repas des équipes seront pris en charge par la LAuRAFoot avec l'accord du Trésorier Général.

Des goodies seront offerts aux équipes participantes.

### 3. Point financier.

#### ✓ Retour sur la Commission des Finances du 12 mai 2022.

Le Trésorier Général, Daniel THINLOT, explique qu'après 2 saisons 2019-2020 et 2020-2021 anéanties par la COVID-19, nous n'avons plus de véritable repère pour monter notre prévisionnel 2021/2022. D'après les éléments que nous avons pu constater sur le déroulement de notre budget à fin mars 2022, nous pouvons considérer que le prévisionnel 2021/2022 est bien représentatif de nos besoins actuels. C'est pourquoi nous pouvons parfaitement nous appuyer sur celui-ci pour monter notre prévisionnel 2022/2023.

Malgré le nombre de nos licenciés, qui sur 2021/2022 vont avoisiner les 255 000, nous souhaitons rester très prudents pour 2022/2023 et se baser pour ce prévisionnel sur 240 000 licenciés.

Nous verrons dans le déroulement de nos commentaires sur ce prévisionnel que celui-ci par rapport à 2021/2022 n'évolue pas énormément.

+ 420 010 € pour les charges soit + 3,40 %

+ 383 720 € pour les produits soit + 3,15 %

Cette évolution reste équilibrée en charges et produits. Nous verrons bien entendu dans l'explication des écarts sur les charges et les produits, lesquelles de nos familles sont impactées par ces augmentations.

Monté ainsi, ce prévisionnel n'atteint pas l'équilibre, nous sommes sur un déficit de – 159 025 €.

Mais nous vous avons dit précédemment que volontairement nous préférons rester très prudents.

Avec les licences, qui nous l'espérons garderont leur niveau actuel et l'esprit d'économie indispensable que devra avoir chacun de nous, élus et salariés, nous amènerons notre budget 2022/2023 à son terme à l'équilibre voire avec un léger bénéfice dont nos finances ont besoin pour maintenir leur bonne tenue, qui rappelons-le n'est pas d'un niveau très élevé.

#### En ce qui concerne les tarifs à la rubrique du Statut de l'Arbitrage :

Dans le but de dissuader les changements de club, il sera proposé, ainsi que le permet le Statut de l'Arbitrage, que le club d'accueil d'un arbitre qui souhaite changer de club s'acquitte d'un « droit de mutation » de 500 euros par lesquels le club formateur sera indemnisé de la somme de 200 €, puis 200 € pour le District et 100 € pour la LAuRAFoot.

#### ✓ Point sur le relevé n°4.

Le montant du relevé s'élève à un peu plus de 620 000 €.

Lilian JURY alerte sur le fait que ce relevé généré, les clubs auront jusqu'à début juin pour effectuer leur règlement.

Ainsi, il pourra présenter au Conseil de Ligue du 4 juin 2022, la liste des clubs qui ne se sont pas acquittés du dit relevé et dont la conséquence première sera le blocage de la saisie des licences.

Si la dette n'est pas honorée au Relevé n°5, les équipes ne pourront pas être engagées dans les compétitions régionales.

Une liste préventive sera remise aux Présidents de District pour le 4 juin 2022.

#### 4. Point juridique.

- ✓ **AG FFF et LFA de la saison 2022/2023 : Appel à candidatures des délégués par tranche de 50 000 licences (5 binômes) et remplacement de Stéphane LOISON représentant des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres.**

Rappel des 5 binômes de 2021/2022 :

- Mme Nicole CONSTANCIAS (titulaire) et M. Christian MARCE (suppléant)
- M. Dominique DRESCOT (titulaire) et M. Patrick BELISSANT (suppléant)
- M. Pierre LONGERE (titulaire) et Mme Abtisse HARIZA (suppléante)
- M. Didier RAYMOND (titulaire) et M. Jacques VANTAL (suppléant)
- M. Jean-Marc SALZA (titulaire) et M. Christian PERRISSIN (suppléant)

Méline COQUET rappelle que si ces binômes souhaitent se représenter, ils ont jusqu'au 26 mai 2022 pour candidater en vue de leur élection à l'AG de la LAuRAFoot du 25/06/2022.

#### **A.G. Clubs nationaux le 16 mai 2022 :**

Bernard VELLUT (titulaire) et Roger AYMARD (suppléant) ont été élus comme représentants des clubs disputant les championnats nationaux seniors libres, suite à la démission de Stéphane LOISON qui n'est plus membre du bureau du FC ANNECY et ne peut donc plus occuper cette fonction.

Ces derniers devront aussi candidater officiellement pour être élus membres de la délégation aux Assemblées Fédérale lors de la prochaine AG.

**District de l'Isère** : il conviendra aussi d'élire Hervé GIROUD-GARAMPON en remplacement de Michel MUFFAT-JOLY ainsi que son suppléant.

- ✓ **Fusions et Groupements : avis sur les dossiers reçus.**

#### **FUSIONS CREATIONS :**

Pris connaissance des projets de fusion création suivants pour la saison 2022 / 2023 :

Pour le District de l'Ain :

590301 – VALSERINE FOOTBALL CLUB

504556 – CONCORDIA F.C.

➔ Nom du nouveau club : VALSERHONE

550800 – F.C. ST VULBAS PLAINE DE L'AIN

580634 – U.S. DES BERGES DU RHONE

➔ Nom du nouveau club : UNION SPORTIVE PLAINE DE L'AIN

523344 – F.C. NURIEUX

520995 – U.S. D'IZERNORE

➔ Nom du nouveau club : ASSOCIATION SPORTIVE IZERNORE NURIEUX-VOLOGNAT

Pour le District du Cantal :

581298 – F.C. HAUTS DE CERE THIEZAC ST JACQUES

541421 – CERE F.C. VIC-POLMINHAC

➔ Nom du nouveau club : UNION SPORTIVE DE LA CERE

Pour le District de Drôme-Ardèche :

515643 – A.S. VANSEENNE

521792 – INDEPENDANTE BLACHEROISE

➔ Nom du nouveau club : ATHLETIC FOOT CEVEN

Pour le District de Haute-Loire :

524454 – A.S. MAZET-CHAMBON

580968 – F.C. DE TENCE

➔ Nom du nouveau club : HAUT LIGNON FOOT

516555 – RETOURNAC SP.

518044 – A.S. BEAUZAC

➔ Nom du nouveau club : inconnu

Pour le District de Haute-Savoie Pays de Gex :

528935 – ET.S. VIRY

504311 – U.S. ST JULIEN

➔ **Nom du nouveau club : proposition refusée par le Bureau Plénier, nom portant à confusion avec un autre club. Nouvelle proposition à faire par le club (exemple : ASSOCIATION SPORTIVE DU GENEVOIS).**

Pour le District de Lyon et du Rhône :

541518 – GRPE.O.S. COUZONNAIS

550077 – F.C. RIVE DROITE

➔ Nom du nouveau club : inconnu

Pour le District du Puy de Dôme :

552619 – A.S. HAUTE DORDOGNE

549680 – ENT. S. ST SAUVES TAUVES

➔ Nom du nouveau club : ENTENTE VALLEE DE LA DORDOGNE

Considérant que les Districts concernés sont favorables à la réalisation des fusions précitées ;

Considérant que les clubs précités ont chacun une situation financière nette et équilibrée ;

Considérant que la distance séparant les sièges des clubs constitutifs de chacun des projets de fusion est inférieure à 15 km ;

Après analyse des projets de fusion présentés par les clubs,

**Le Bureau Plénier de la LAuRAFoot émet un avis favorable à la réalisation de chacun des projets de fusion précités.**

**L'homologation définitive des nouveaux clubs par le COMEX est toutefois subordonnée à la production à la LAuRAFoot, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022, sur le logiciel « Vie des Clubs », des documents suivants :**

- l'attestation sur l'honneur
- les P.V. des A.G. des clubs, régulièrement convoqués, ayant décidé leur dissolution
- le P.V. de l'A.G. constitutive du nouveau club
- les statuts de l'association et la composition de son Comité
- le récépissé de déclaration en préfecture de la nouvelle association.

### **FUSIONS ABSORPTIONS :**

Pris connaissance des projets de fusion-absorption suivants pour la saison 2022 / 2023 :

#### Pour le District du Cantal :

521165 – A.S. CHAUDES AIGUES

525422 – ET.S. NEUVEGLISIENNE (Club absorbé)

➔ Nouveau nom du club absorbant : A.S. CHAUDES-AIGUES NEUVEGLISE SUR TRUYERE

525428 – U.S. LA CHAPELLE LAURENT

540377– A.S. DE SAINT PONCY (Club absorbé)

➔ Nouveau nom du club absorbant : inchangé.

#### Pour le District de Drôme Ardèche :

524598 – U.S. BEAUFORTOISE

781017 – PRATIQUE Aoustoise DE FOOTBALL (Club absorbé)

➔ Nouveau nom du club absorbant : UNION SPORTIVE BEAUFORT AOUSTE.

**\*La dette de l'U.S. BEAUFORTOISE envers la Ligue devra être payée pour que la fusion soit effective.**

#### Pour le District de Haute-Savoie Pays de Gex :

547281 – BEAUMONT COLLONGES FOOTBALL CLUB

519351 – A.S. NEYDENS (Club absorbé)

➔ Nouveau nom du club absorbant : BCN SALEVE FOOT

#### Pour le District de l'Isère :

546354 – F.C. DU LIERS

529288 – A.S. LE MOTTIER (Club absorbé)

➔ Nouveau nom du club absorbant : inchangé.

537039 – C.S. DE FARAMANS

536921 – BALBINS ORNACIEUX SEMONS SP.

➔ Nouveau nom du club absorbant : CLUB SPORTIF BOSS FARAMANS

#### Pour le District de la Loire :

549921 – AVENIR COTE FOOT

528360 – A.S. SAINT HAONNOISE (Club absorbé)

590155 – U. S. RENAISSANCE APCHONNAISE (club absorbé)

➔ Nouveau nom du club absorbant : inchangé.

548715 – F.C. LOIRE SORNIN

504233 – STADE CHARLIENDIN (Club absorbé)

516228 – A.S. POUILLY SOUS CHARLIEU (Club absorbé)

➔ Nouveau nom du club absorbant : inchangé.



Pour le District de Lyon et du Rhône :

523650 – FOOTBALL CLUB LIMONEST DARDILLY SAINT-DIDIER

590349 – CALUIRE FUTSAL CLUB (Club absorbé)

→ Nouveau nom du club absorbant : inchangé.

504256 – FOOTBALL CLUB VILLEFRANCHE

582080 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMBES SAONE VALLEE BAVAGS (Club absorbé)

→ Nouveau nom du club absorbant : inchangé.

Pour le District du Puy de Dôme :

535664 – R.C. ST CLEMENT DE REGNAT

523920 – ET.S. THURETOISE (Club absorbé)

→ Nouveau nom du club absorbant : SAINT CLEMENT THURET F.C.

**\*La dette de l'ET.S. THURETOISE envers la Ligue sera transférée au club absorbant et devra être payée pour que la fusion soit effective.**

Considérant que les Districts concernés sont favorables à la réalisation des fusions précitées ;

Considérant que les clubs précités ont chacun une situation financière nette et équilibrée ;

Considérant que la distance séparant les sièges des clubs constitutifs de chacun des projets de fusion est inférieure à 15 km ;

Après analyse des projets de fusion présentés par les clubs,

**Le Bureau Plénier de la LAuRAFoot émet un avis favorable à la réalisation de chacun des projets de fusion précités.**

**L'homologation définitive des nouveaux clubs par le COMEX est toutefois subordonnée à la production à la LAuRAFoot, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022, sur le logiciel « Vie des Clubs », des documents suivants :**

- le P.V. d'Assemblée Générale du club, régulièrement convoquée, confirmant l'absorption
- les nouveaux statuts de l'association et la composition de son Comité
- le P.V. de dissolution du club absorbé.

**GROUPEMENTS :**

Pris connaissance des projets de groupement suivants pour la saison 2022 / 2023 :

**Pour le District de l'Isère :**

550078 – F.C. BALMES NORD ISERE

551520 – F.C. DES LAUZES

→ Groupement de jeunes masculin U13 à U20

→ Groupement féminin Seniors F

504470 – U.S. BEAUREPAIROISE

553363 – OLYMPIQUE COMMELLOIS

553891 – FORMAFoot BIEVRE VALLOIRE

544455 – F.C. COTE SAINT ANDRE

504573 – ST SIMEON DE BRESSIEUX SP.

519877 – MJC ST HILAIRE DE LA COTE

→ Groupement de jeunes féminin U10 F à U18 F

534405 – ST CHABONNAIS

523345 – A.S. D OYEU

→ Groupement de jeunes masculin U6 à U20

**Pour le District Haute-Savoie Pays de Gex :**

553560 – F.C. DE COMBLOUX

526200 – C.S. MEGEVE

→ Groupement de jeunes masculin (catégories à confirmer, minimum de U14 à U18).

504350 – ET.S. DOUVAIN-LOISIN

580627 – F.C. LEMAN PRESQU ILE

→ Groupement de jeunes masculin (catégories à confirmer, minimum de U14 à U18).

538035 – F.C. VUACHE

516535 – ET.S. VALLEIRY

→ Groupement de jeunes U14 à U20 et U14 F à U18 F.

532205 – F.C. LA SEMINE CHENE EN SEMINE

590335 – FOOTBALL CLUB DU HAUT-RHONE

→ Groupement de jeunes masculin U7 à U18.

518270 – JONQUILLE S. REIGNIER

521963 – U.S. PERS. JUSSIENNE

→ Groupement féminin U7 F à Seniors F.

517778 – ENT.S. THYEZ

517341 – U.S. MAGLAND

519170 – F.C. CLUSES

551383 – CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB

→ Groupement féminin U14 F à Seniors F.

Considérant que les Districts concernés sont favorables à la réalisation de ces groupements ;

Après analyse des projets de groupement présentés par les clubs,

**Le Bureau Plénier de la LAuRAFoot valide la réalisation de chacun des projets de Groupement précités.**

**Pour les groupements dont les catégories sont inconnues, les projets sont validés sous réserve qu'ils soient en conformité avec les dispositions de l'article 39 ter des Règlements Généraux de la FFF.**

**L'homologation définitive de ces groupements est toutefois subordonnée à la production, avant le 02 Juin 2022, sur le logiciel « Vie des clubs », des documents suivants :**

- **des P.V. des Assemblées Générales des clubs ayant décidé d'adhérer au groupement,**
- **de la Convention-type dûment complétée et signée,**

- **si le groupement a été constitué sous la forme d'une association loi 1901**, il est alors nécessaire de produire également le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du groupement, ainsi que les statuts du groupement et la composition de son Comité Directeur.

### **PROJET DE GROUPEMENT INTERDISTRICTS :**

*Pris connaissance du projet de groupement interdistricts suivant pour la saison 2022 / 2023 :*

#### **Pour les Districts de l'Ain et de Lyon et du Rhône :**

551384 – BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS (District 69)

560196 – FOOT TROIS RIVIERES (District 01)

→ Groupement féminin U7 F à Seniors F

**Considérant que les Districts concernés sont favorables à la réalisation de ce groupement à condition que l'ensemble des équipes du Groupement jouent dans les compétitions organisées par le District de l'Ain et que le Groupement soit donc entièrement rattaché au District de l'Ain ; que les équipes du Groupement ne prendront donc part à aucune compétition dans le District de Lyon et du Rhône ;**

*Après analyse du projet de groupement présenté par les clubs,*

**Le Bureau Plénier de la LAuRAFoot valide la réalisation du projet de Groupement précité aux conditions définies par les Districts (voir ci-dessus).**

**L'homologation définitive de ce groupement est toutefois subordonnée à la production, avant le 02 Juin 2022, sur le logiciel « Vie des clubs », des documents suivants :**

- **des P.V. des Assemblées Générales des clubs ayant décidé d'adhérer au groupement,**
- **de la Convention-type dûment complétée et signée,**
- **si le groupement a été constitué sous la forme d'une association loi 1901**, il est alors nécessaire de produire également le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du groupement, ainsi que les statuts du groupement et la composition de son Comité Directeur.

#### **✓ Transfert des droits sportifs féminins de l'ET.S. MEYTHET vers le FC ANNECY :**

Pris connaissance de la demande de transfert des droits sportifs de la section féminine du club de l'ET.S. MEYTHET vers le club du F.C ANNECY à compter de la saison 2022/2023 ;

Considérant que le District de Haute-Savoie Pays de Gex est favorable à cette demande ;

**Ainsi, après analyse du projet, et dans un souci de développement du football féminin,**

**Le Bureau Plénier de la LAuRAFoot, à l'unanimité, émet un avis favorable au transfert :**

- **des droits sportifs des équipes féminines de l'ET.S. MEYTHET vers le F.C. ANNECY,**
- **des licenciées féminines de l'ET.S. MEYTHET vers le F.C. ANNECY, sans qu'elles ne soient considérées comme mutées.**

Cet avis sera transmis au Comité Exécutif de la FFF qui est le seul compétent pour, in fine, autoriser ou refuser l'opération.

## 5. Questions et/ou points divers.

### ✓ Représentation de la Ligue aux AG des Districts.

DATES AG DE DISTRICTS ET DE LA LIGUE SAISON 2021 / 2022				
<i>Instance</i>	<i>Date</i>	<i>Format/Lieu</i>	<i>Intervenants Ligue</i>	<i>PP/LJ</i>
<i>LAuRAFoot</i>	Samedi 25 juin 2022 à 9h30	Saint-Etienne		
District Ain	Vendredi 24 juin 2022	Châtillon sur Chalaronne	P. LONGERE	
District Allier	Dimanche 12 juin 2022 10h00	Doyet	P. LONGERE	
District Cantal	Samedi 11 juin 2022 Après-midi	Murat	J. VANTAL	
District Drome Ardèche	Jeudi 8 septembre 2022		D. DRESCOT	L. JURY
District Isère	Vendredi 24 juin 2022 19h00	Bouvesse Quirieu		
District Haute Loire	Samedi 11 juin 2022 10h00	Monistrol sur Loire		P. PARENT
District de la Loire	Vendredi 24 juin 2022	L'Etrat	H. GROUILLER	P. PARENT
District Lyon et du Rhone	Samedi 11 juin 2022	Reyrieux		
District Puy de Dôme	Vendredi 10 juin 2022 19h00	Cournon	Y. BEGON, N. CONSTANCIAS, G. POITEVIN	
District Haute Savoie	Vendredi 24 juin 2022 19h00	Chavanod	D. ANSELME, C. MARCE	
District Savoie	Samedi 2 juillet 2022 15h00	Aiguebelle	D. DRESCOT	

A compléter lors du prochain Conseil de Ligue.

### ✓ Arbitrage :

❖ Candidatures d'arbitres à l'examen FFF.

❖ Pour la prochaine promotion des examens théoriques fédéraux fin mai, la CRA a sélectionné:

- 3 candidats F4 : Dario DE QUARTI (74), Benjamin MOUSTIER (26/07), Tristan THEUILLON (69).
- 2 candidates Fédérales Féminines 2 : Morgane BOTTON (69), Lauren PERRET (63).
- 1 candidate passerelle JAF/Fédérale féminine : Elisa DAUPEUX (63) qui si elle n'était pas retenue pour passer la théorie après le terrain deviendrait candidate Fédérale Féminine 2.
- 1 candidat Fédéral Beach Soccer : Benoit CHANDELIER (69).
- 4 candidats JAF.
- 2 candidats JAF SFFA Villeurbanne.
- 1 candidat JAF SFFA PEFA Valence.

Nom	Prénom	Né(e) le	Catégorie arbitre	District
BELBACHIR	HAMZA	23/11/2004	JAL	PEFA ISERE
CARRO	JULES	24/02/2005	JAL	LYON & RHONE
MIMOUN	MOHAMED	22/01/2003	JAL	SSFA ISERE
PARRENIN	LEO	10/12/2004	JAL	SSFA ISERE
TAOUIL	YOUNES	22/07/2002	JAL	PUY DE DOME
TARTARIN	ANTHONY	21/05/2002	JAL	AIN
TESSIER	ARTHUR	25/06/2003	JAL	LOIRE

- Nouveaux entrants à la section sportive arbitrage.

Nom	Prénom	CATEG	Né(e) le	DIST	CLASSE
BLANDIN	AUGUSTE	District Jeune Stagiaire	01/10/2006	03	2NDE
FERNANDEZ	AMELIA	District Jeune Stagiaire	05/08/2006	69	2NDE
FERRARI	NINO	District Jeune Stagiaire	03/09/2006	74	2NDE
GUBETH	NATHAN	District Jeune Stagiaire	05/05/2007	74	3EME
HERNANDEZ	DJESSI	District Jeune Stagiaire	10/09/2006	69	2NDE
LEVEQUE	THOMAS	JAD	14/01/2006	STPM	2NDE
PEREIRA OLIVEIRA	LILOU	PRE LIGUE	12/10/2007	63	3EME
VIEIRA GIRARD	NOAH	District Jeune Stagiaire	14/11/2007	73	3EME

**→ Le Bureau Plénier valide ces candidatures et se réjouit d'accueillir un ressortissant de la Ligue de St Pierre et Miquelon dans la section sportive arbitrage.**

- ✓ **Rencontre France / Serbie qui se disputera le jeudi 2 juin 2022 au Stade des Alpes de Grenoble dans le cadre des qualifications pour l'UEFA Euro U21 2023.**

Pierre LONGERE représentera le Président de la LAuRAFoot.

✓ **Reprogrammation du match O. Ruomsois / F.C. Annonay en R3.**

→ Le match précité n'a pas pu se jouer avant les 2 dernières journées au motif qu'un licencié a eu un grave accident de voiture.

L'article 30 des Règlements Généraux de la FFF prévoit que « ***Dans toute la mesure du possible, les 2 dernières journées se joueront le même jour, à la même heure*** ».

En l'occurrence, le match n'a pas pu se jouer en raison d'un événement imprévisible et insurmontable.

→ **Par ce motif, le Bureau Plénier accepte à titre exceptionnel que le match se joue le jeudi 26 mai 2022 (Ascension).**

✓ **Règlement du match de barrage pour l'accession en championnat national U19.**

Lilian JURY donne lecture du Règlement proposé par Patrick BELISSANT au nom de la Commission Sportive Jeunes.

Les membres du Bureau font part de leurs différentes remarques et Méline COQUET est chargée de revoir la rédaction dudit règlement en y intégrant les modifications et ajouts du Bureau Plénier.

Cette rencontre aura lieu dimanche 12 juin 2022 à Tola Vologe.

Une discussion s'engage sur l'organisation matérielle du match, les entrées, la buvette, la collation de fin de match pour les équipes et les officiels, la sécurité, etc...

L'organisation matérielle devra être prise en charge par Patrick BELISSANT et Marie SPATARI.

Dominique DRESCOT informe qu'il sera présent à ce match.

La version finale du Règlement de ce match figurera en annexe du présent PV.

✓ **Information d'Yves BEGON :**

Représentants de la Ligue aux phases d'accessions nationales (Féminines et Futsal).

En Seniors Féminins (2 représentants) pour la Phase d'Accession Nationale :

CLERMONT FOOT 63

OI. VALENCE

1ère journée de la Phase d'Accession Nationale : 05 juin 2022

En U18 F (1 représentant) pour la phase d'accession Nationale CNFU19

A.S. SAINT PRIEST

1ère journée de la Phase d'Accession Nationale : le 28 mai 2022

En Seniors FUTSAL (1 représentant)

GOAL FUTSAL CLUB

1ère journée de la Phase d'Accession Inter-régionale Futsal : le 04 juin 2022

✓ **Pierre BERTHAUD :**

❖ **La finale régionale de la COPA COCA COLA :**

Date : week-end des 27/28 août à Saint Etienne, Salle de la Plaine Achille (3 terrains côte à côte).

Les phases de sélections interdistricts sont prises en charge par les Districts avec les équipes concernées et la Ligue demandera l'aide forfaitaire prévue par la FFF pour cette manifestation (2000 €).

→ **Le Bureau Plénier décide :**

- **De valider la date de la finale régionale,**
- **D'organiser à sa charge, cette finale régionale.**
- **De la désignation de la Commission Futsal pour en accompagner l'organisation.**
- **De valider que la somme des 2 000€ sera entièrement allouée à l'aide au déplacement des équipes qualifiées à la finale nationale.**

❖ **Les évolutions du PPF Féminin :**

Évolution finalités départementales PPF F :

RID U15 F et U14 F.

Objectif : réduire le nombre de jeunes filles vues à ces occasions pour se rapprocher d'actions d'élite en passant de 12 à 8 délégations.

Avantages :

Permettre à de bonnes joueuses isolées de s'exprimer pleinement.

Accueil possible sur un site unique pour tous (pas besoin du CISL).

Économie financière avec 64 filles en moins par journée d'action.

Inconvénients :

Pas de finale Interdistricts pour tous nos Districts.

Besoin d'une date (qui existe déjà pour certains) pour constituer un groupe bi-départemental.

Vainqueur Est et Ouest + 2 sélections des équipes qui ont été éliminées se retrouvent sur un final à 4 équipes.

→ **Le Bureau Plénier comprend sur le fond ces réflexions visant à resserrer le nombre de jeunes filles vues au niveau régional dans un souci d'homogénéité pour l'observation/détection.**

**Toutefois, le Bureau Plénier pense que de tels changements nécessitent un temps de réflexion plus profond entre les Présidents de District et leurs CTD en charge du PPF féminin.**

**Il demande à ce que d'ici le prochain Conseil de Ligue, un mail soit envoyé aux CTD dans ce sens. En fonction des retours et des échanges entre les techniciens de districts et de ligue, ce projet sera représenté en Conseil de Ligue ou en Collège des Présidents de District.**

✓ **Dominique DRESCOT :**

❖ Déplacement à Capbreton.

Ce dernier fait part des difficultés rencontrées pour la réservation d'un bus. La Commission se rapprochera des clubs professionnels pour le prêt de leur bus et/ou minibus.

❖ Réunion plénière FSU du 10/06/2022 : peut-elle avoir lieu à Cournon ?

Dominique DRESCOT souhaite que cette réunion ait lieu sur le site de Cournon ce qui semble compliqué vu que l'AG du District du Puy de Dôme a lieu le même jour au même endroit. Il lui est suggéré de prévoir cette réunion à Cournon à la rentrée.

✓ **Phase finale du Championnat National U17 :**

Richard DEFAY informe que l'Olympique Lyonnais recevra l'ASCO Angers pour les ¼ de finale.

✓ **Phase finale du Championnat National U19 :**

Richard DEFAY informe que l'Olympique Lyonnais recevra le Stade Brestois pour les ¼ de finale.



La séance est levée à 21h45.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE





## Procès-Verbal BUREAU PLENIER

### ANNEXE :

## Règlement du match de barrage pour l'accession en championnat national U19

### **PREAMBULE**

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (LAuRAFoot) est organisatrice de cette rencontre de barrage en vue de l'accession en Championnat National U19 la saison suivante.

La rencontre se dispute en match unique entre le premier de chaque poule de U18 R1 (poules A & B).

Si, pour une raison quelconque, l'équipe classée première de sa poule ne peut pas monter, il n'y aura pas de barrage et c'est le premier de l'autre poule qui accèdera au CN U19.

Si, en revanche, les premiers de chaque poule ne peuvent pas monter, un barrage sera organisé entre les 2 deuxièmes.

Si le deuxième d'une poule ne peut pas monter mais que le deuxième de l'autre poule le peut, il n'y aura pas de barrage et c'est le deuxième de l'autre poule qui accèdera au CN U19. Si en revanche les premier et deuxième de chaque poule ne peuvent pas monter, un barrage sera organisé entre les 2 troisièmes et ainsi de suite jusqu'à ce qu'une équipe montante soit désignée.

### ARTICLE 1 - GENERALITES

a) La rencontre se dispute à une date et un horaire fixés par la Commission d'Organisation. Elle se joue en deux périodes de 45 minutes. S'il y a égalité à la fin du temps réglementaire, l'arbitre procédera à l'épreuve des tirs au but.

b) 14 joueurs peuvent y participer, avec changements multiples.

c) Peuvent participer à ce match, les joueurs des catégories U18, U17 et U16 surclassés.

d) Un Tirage au sort sera effectué pour déterminer lequel des deux clubs sera considéré comme "club recevant".

Ledit club recevant devra fournir la FMI.

e) Les frais de déplacement des deux clubs seront à leur charge respective.

### ARTICLE 2 - TERRAIN

La rencontre doit obligatoirement se dérouler sur un terrain neutre classé au minimum en T5 ou T5 SYN avec éclairage E6 minimum.

### ARTICLE 3 - BALLONS

Chacun des deux clubs devra fournir trois ballons en très bon état.

### ARTICLE 4 – OFFICIELS

Pour cette rencontre, la Commission Régionale de l'Arbitrage désigne l'ensemble des arbitres.

Le ou les délégué(s) officiel(s) sera(seront) désigné(s) par la Commission Régionale des Délégations.

Les frais de déplacement des officiels seront à la charge des deux clubs.

#### ARTICLE 5 - APPELS

À l'exception des décisions à caractère disciplinaire qui relèvent des procédures particulières figurant au Règlement Disciplinaire, les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

#### ARTICLE 6

Les cas non prévus dans le présent règlement ou dans les Règlements Généraux de la FFF et de la Ligue, seront tranchés par la Commission Régionale des Compétitions.